

Trivalor

Département déchets et écologie industrielle



Révision du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux

Atelier du 10 mai 2011

Suivi du plan



Sommaire

1. Généralités sur le suivi du plan
2. Les modalités de suivi du plan et de l'évaluation environnementale

-1-

Généralités sur le suivi du plan

Les demandes du projet de décret

- Article R. 541-24-1

- L'autorité compétente présente à la commission consultative d'élaboration et de suivi, au moins une fois par an, un rapport relatif à la mise en oeuvre du plan. Ce rapport contient :
 - 1° Les modifications substantielles de l'état des lieux initial de la gestion des déchets, en particulier le recensement des installations de traitement de ces déchets autorisées depuis l'approbation du plan ;
 - 2° Le suivi des indicateurs définis par le plan accompagné de l'analyse des résultats obtenus ;
 - 3° La description des actions mises en oeuvre pour améliorer la valorisation des composts issus de la fraction organique des déchets et, le cas échéant, la mise à jour des priorités à retenir pour la valorisation de ces composts.

- Article R 541-24-2

- Le plan fait l'objet d'une évaluation tous les six ans. Cette évaluation contient :
 - 1° Un nouvel état des lieux de la gestion des déchets, conformément à l'article R541-14,
 - 2° La synthèse des suivis annuels qui comprend en particulier le bilan des indicateurs définis par le plan,
 - 3° Une comparaison entre le nouvel état des lieux de la gestion des déchets et les objectifs initiaux du plan.
- Cette évaluation, ainsi que les conclusions relatives à la nécessité de réviser partiellement ou complètement le plan sont soumises, pour avis, à la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan et au préfet. Elles sont ensuite arrêtées par l'organe délibérant et publiées.

- Dans le contenu du plan :

- les objectifs et les indicateurs relatifs aux mesures de prévention des déchets ainsi que la **méthode d'évaluation utilisée** et les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs ;
- les objectifs et les indicateurs relatifs aux mesures de tri à la source, de collecte séparée, notamment des biodéchets, et de valorisation des déchets non dangereux ainsi que **les méthodes d'élaboration et de suivi** de ces indicateurs et les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs

Les objectifs du suivi

- Vérifier l'atteinte des objectifs du plan sur la durée :
 - Objectifs chiffrés :
 - Prévention
 - Valorisation
 - Traitement
 - Compatibilité des filières mises en place avec les orientations du plan (filières, installations...)
- Suivre l'évolution de la gestion des déchets dans le temps
- Comparer avec des données aquitaines et nationales grâce au suivi Sinoé développé par l'ADEME
- Communiquer auprès de la population des Landes sur la gestion des déchets

La définition des indicateurs de suivi

- **Caractéristiques des indicateurs :**
 - Fiables,
 - Basés sur des données facilement accessibles,
 - Permettant de mesurer les objectifs et de suivre les orientations du plan,
 - Faciles à expliquer et à comprendre,
 - Pérennes dans le temps et dans l'espace,
 - Comparables avec des données nationales,
 - Actualisables.
- **Des indicateurs pour le suivi du plan et de son évaluation environnementale**
- **Des indicateurs communs entre le suivi départemental et le suivi réalisé par les collectivités de collecte dans le cadre du rapport annuel sur le prix et la qualité du service.**

-2 -

Les modalités de suivi du plan et de l'évaluation environnementale

2.1 - Les différentes catégories d'indicateurs proposées pour le suivi des déchets ménagers et assimilés

- **Catégories d'indicateurs :**
 - Indicateurs de territoire
 - Indicateurs de prévention
 - Indicateurs de valorisation matière
 - Indicateurs de valorisation organique
 - Indicateurs de traitement
 - Indicateurs de coûts – financement
 - Indicateurs d'emplois
 - Indicateurs liés au rapport environnemental
- **Deux niveaux d'indicateurs :**
 - Une liste complète d'indicateurs pour un suivi partagé avec les collectivités
 - Une synthèse basée sur les indicateurs les plus représentatifs pour une communication externe

- **Les indicateurs de territoire :**

- Population du territoire (DGF, municipale)
- Evolution de l'intercommunalité

- **Les indicateurs de prévention :**

- ***Pourcentage de la population couverte par un programme local de prévention*** 1
- ***Quantité de déchets ménagers collectée (en tonnes par an et kg/hab/an), répartie suivant grandes catégories de déchets (ordures ménagères, encombrants, déchets verts, inertes collectés en déchèterie, déchets dangereux diffus)*** 2

- **Les indicateurs de valorisation matière :**

- ***Pourcentage des déchets ménagers valorisés (y compris sous-produits de traitement)*** 3
- Collecte sélective des emballages et des journaux-magazines :
 - Pourcentage de la population desservie
 - Pourcentage de la population couverte par une collecte sélective de proximité et par apport volontaire
 - Performances de collecte sélective :
 - Quantité collectée (répartition suivant catégories emballages et journaux-magazines en mélange, emballages seuls, journaux-magazines seuls)
 - Taux de refus
 - Performance en kg/hab/an au total et par catégorie de matériaux
 - ***Pourcentage des ordures ménagères collectées sélectivement et valorisées*** 4



- Collecte en déchèterie :
 - **Pourcentage d'encombrants (hors inertes) collectés séparément et valorisés**
 - Quantité de d'encombrants valorisables collectés (en tonnes par an et en kg/hab/an), répartie suivant différentes catégories (cartons, DEEE, ferrailles, bois, papiers/cartons, textiles, huiles végétales, autres déchets valorisables à préciser)
 - Nombre de déchèteries concernées par le développement du réemploi des encombrants et population concernée

- **Les indicateurs de valorisation organique :**

- **Pourcentage de déchets ménagers valorisés de manière organique**
- Quantité de déchets verts valorisés :
 - Sur une plate-forme de compostage centralisée
 - Localement par broyage et reprise
- Quantité de déchets verts non valorisés
- Collecte des gros producteurs de déchets fermentescibles :
 - Quantité collectée spécifiquement en vue d'une valorisation organique par les collectivités
- **Tonnage de compost produit et épandu, dont compost conforme à la norme NFU 44-051**

- **Les indicateurs du traitement :**

- Pourcentage de déchets ménagers résiduels
- **Quantité de déchets traités (en tonnes par an et en kg/hab/an) et répartition entre les différentes filières :**

8

Incinération sans valorisation énergétique - Incinération avec valorisation énergétique – traitement mécano-biologique sans production de compost conforme à la norme NFU 44-051 – traitement mécano-biologique avec production de compost conforme à la norme NFU 44-051 - Stockage direct

- Quantité de déchets traités hors du département
- **Quantité d'énergie produite (répartition entre autoconsommation et vente)**
- Quantité de sous-produits valorisés (mâchefers, ferrailles)
- **Quantité de déchets non dangereux enfouis**
- Quantité de REFIOM enfouis

9

10

- **Les indicateurs de coût / financement :**

- Mode de financement :
 - Répartition de la population suivant le mode de financement : taxe d'enlèvement des ordures ménagères avec redevance spéciale, taxe d'enlèvement des ordures ménagères sans redevance spéciale, redevance d'enlèvement des ordures ménagères, budget général
 - Tarification incitative :
 - Nombre de collectivité et pourcentage de population concernée par une étude de la tarification incitative
 - Nombre de collectivité et pourcentage de population concernée par la mise en place d'une tarification incitative



- Coût de la gestion des déchets :
 - ***Coût net du service public à la charge des usagers (€/hab/an)***

11

● **Emplois :**

- ***Emplois recensés par les collectivités et répartition suivant prévention / collecte / traitement***

12

● **Indicateurs liés au rapport environnemental :**

- Des indicateurs communs avec le suivi du plan :
 - Tonnage total collecté, tonnage valorisation matière, tonnage valorisation organique, tonnage incinéré avec valorisation énergétique, tonnage incinéré sans valorisation énergétique, tonnage enfoui
- Des indicateurs supplémentaires :
 - ***Tonnage x kilomètres (collecte + transport)***
 - Nombre d'accidents et d'agressions de personnels de collecte et traitement des déchets
 - Problématique pour les émissions totales de gaz à effet de serre et bilan énergétique :
 - Indicateurs nécessitant de développer une approche spécifique (avec logiciel de calcul adapté qui n'existe pas sur le marché) et de nombreux calculs avec des estimations
 - Pas de possibilité de comparaison et nécessité de retravailler le niveau de référence
 - Indicateurs non retenus pour le suivi de l'évaluation environnementale

13

2.2 - Synthèse des indicateurs de référence

- Pourcentage de la population couverte par un programme local de prévention
- Quantité de déchets ménagers collectés (en tonnes par an et kg/hab/an), répartie suivant grandes catégories de déchets (ordures ménagères, encombrants, déchets verts, inertes collectés en déchèterie, déchets dangereux diffus)
- Pourcentage des déchets ménagers valorisés (y compris sous-produits de traitement)
 - Pourcentage des ordures ménagères valorisées
 - Pourcentage de valorisation des encombrants (hors inertes)
- Pourcentage de déchets ménagers valorisés de manière organique
- Tonnage de compost produit et épandu, dont compost conforme à la norme NFU 44-051
- Quantité de déchets traités (en tonnes par an et en kg/hab/an) et répartition entre les différentes filières
- Quantité d'énergie produite (répartition entre autoconsommation et vente)
- Quantité de déchets enfouis
- Coût net du service public à la charge des usagers (€/hab/an)
- Emplois recensés par les collectivités et répartition suivant prévention / collecte / traitement
- Tonnage x kilomètres (transport)



Approche uniforme au niveau départemental basée sur ces 13 indicateurs qui pourraient être repris par chaque EPCI dans son rapport annuel

2.3 - Exemple de communication externe



Les 12 indicateurs en Pyrénées-Atlantiques

Ce document présente les 12 indicateurs clés de la gestion des déchets ménagers et assimilés, calculés sur la base des données des collectivités, pour l'année 2007.

1 Quantité de déchets collectés



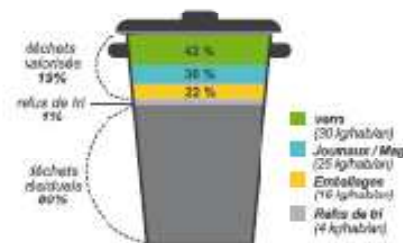
En 2007, la quantité d'ordures ménagères et assimilées résiduelles a baissé de 2,8%, alors que la population augmente. Axe clé du Plan, la prévention doit permettre de réduire les tonnages collectés (-5 kg/hab/an entre 2006 et 2017) et l'augmentation exponentielle des déchets collectés en déchèterie.

2 Taux de valorisation des déchets collectés



Le taux de valorisation globale progresse nettement par rapport à 2006 (17,5%), grâce à la mise en place de nouvelles filières et à l'implication des habitants. Ces efforts collectifs doivent se poursuivre pour atteindre les objectifs du Plan : 79% en 2012 et 80% en 2017. Le taux de valorisation pour recyclage progresse également de 3%, les objectifs du Plan étant de 55% en 2012 et de 58% en 2017.

3 Performances de tri



Le tonnage global de déchets valorisés a augmenté de 5% entre 2006 et 2007, principalement grâce à l'amélioration du tri des emballages ménagers hors verre. Le taux de refus de tri connaît une légère baisse. Une tendance positive, qui doit toutefois se renforcer pour atteindre les objectifs du Plan (23% de déchets valorisés en 2012 et 25% en 2017). Dans ce cadre, de nombreuses collectivités mènent actuellement des études d'optimisation des collectes.

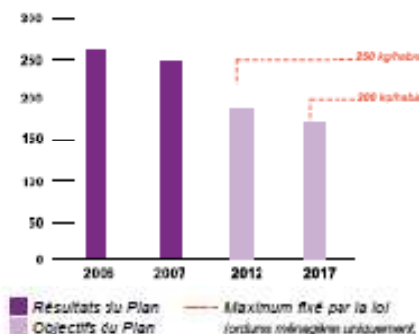
4 Déchèteries

Apports en déchèteries : 144 510 tonnes
73 déchèteries en 2007
soit 1 déchèterie pour 8 700 habitants



Les déchèteries contribuent à la valorisation des déchets et à la baisse de leur toxicité. De nouvelles filières ont été mises en place : déchets des équipements électriques et électroniques, déchets dangereux des ménages, textiles...

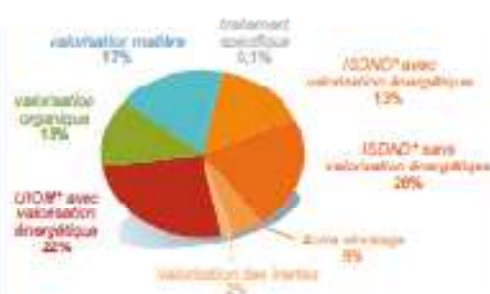
5 Tonnages incinérés ou stockés



En 2007, les quantités d'ordures ménagères anfoies ou incinérées ont diminué de 5% par rapport à 2006. Des résultats très encourageants, puisque l'objectif ministériel* pour 2012 est déjà atteint. Ils reposent notamment sur une politique ambitieuse de prévention et de valorisation associée au prétraitement. Le Grenelle de l'environnement a fixé comme objectif une baisse de 15% d'ici 2012.

*Fixé par la circulaire du 26 avril 2007, dite « circulaire Orléans »

6 Répartition des filières de traitement

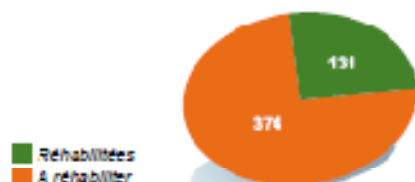


*ISDND : installation de stockage de déchets non dangereux
*UOM : unité d'incinération des ordures ménagères

En 2007, les matières valorisées représentent 34% des déchets : ces derniers connaîtront donc une seconde vie. La valorisation énergétique (électricité et gaz) représente un tiers des tonnages traités, incinération et stockage confondus. Enfin, 26% des déchets sont traités dans le département, le Plan prévoyant l'adéquation entre les déchets produits et les capacités de traitement à moyen terme (2012 – 2013).

7 Réhabilitation des décharges

505 décharges recensées



La réhabilitation des décharges progresse grâce au travail des collectivités. Mais leur tâche est compliquée par de nouveaux dépôts sauvages observés sur un quart des sites réhabilités.

Les objectifs du plan :

- ▶ 2012 : réhabiliter les décharges sauvages fermées avant 2005
- ▶ 2017 : réhabiliter les décharges sauvages fermées avant 2012

8 Composteurs individuels



*soit 14% des foyers équipés et 6% de plus qu'en 2006

Outils efficaces au service de la prévention, plus de 18 000 composteurs ont déjà été distribués par les collectivités en habitations individuelles. En 2007, avec d'autres actions de prévention, ils ont évité la production de 253 tonnes de déchets. C'est un progrès mais il reste d'importants efforts à fournir pour atteindre les objectifs du Plan (28% des foyers équipés en 2012 et 51% en 2017).

9 Economies de ressources

En 2007, près de 26 845 tonnes d'emballages ont été triées et valorisées. Cela correspond à une économie importante de matières premières (ex : bois, sable, gaz, minerais, pétrole...):



10 Coût moyen



En 2007, le coût moyen de la gestion des déchets ménagers s'élève à 90,8 millions d'euros, soit un coût moyen de 142 € par habitant et de 236 € par tonne (tous types de déchets ménagers confondus). Cette moyenne recouvre une très grande diversité de situations : territoires, modes de collecte et de traitement...

11 Sources de financement



La gestion des déchets est très majoritairement financée par les impôts et redevances*, puis par les ventes de matériaux et les subventions. Le montant de la TEOM et de la REOM s'élève à 91€ / hab/an. La redevance spéciale représente 28% du financement mais sa mise en place s'accroît fortement (+ 32%). A ce stade, aucune collectivité n'a mis en place une redevance incitative.

*Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, redevance spéciale et usage général.

12 Emplois



La gestion des déchets sur le département génère près de 600 emplois équivalents temps plein. Ces postes sont gérés en régie, les postes pris en charge par les prestataires n'étant pas intégrés dans ce calcul. La majeure partie de ces postes concernent la collecte (62,2%), puis l'administratif et l'encadrement (12%) et les déchèteries (9,2%).

2.4 - Les modalités de suivi du plan et de de l'évaluation environnementale

- Réunion annuelle de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan : elle vérifie les modalités d'application du plan par rapport aux objectifs définis
- Mise en place d'un outil départemental : Observatoire départemental des déchets par le Conseil Général
 - Quelle interface avec SINOE ?
 - Quelle collaboration avec les EPCI de collecte ? : Nécessité d'harmonisation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service



*Ensemble,
développons de nouvelles solutions*



Transports & Déplacements
Déchets & Écologie Industrielle
Stratégies Territoriales
Énergies & Climat
Bâtiment Durable
Financement et Gestion
des services publics locaux

Merci de votre attention

www.inddigo.com

Contact :

Véronique FOURAGE
v.fourage@inddigo.com

Tél. 05 61 43 66 70 – Fax 05 61 43 66 71

Inddigo vous accompagne
avec ses 160 collaborateurs
présents sur l'ensemble du
territoire.

